



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN



MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

CELLULE DE
COORDINATION DU PTUA

PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Approuvé par la Banque



Janvier 2023

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
I- INTRODUCTION	5
1.1. CONTEXTE	5
1.2. DEFINITION DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)	5
1.3. CADRE DE REFERENCE DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)	6
1.4. PRINCIPES DE CONSULTATION ET D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	6
II- PRESENTATION DU PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)	7
2.1. CONTENU DES COMPOSANTES DU PTUA	8
➤ COMPOSANTE 1 : MISE EN ŒUVRE DES INFRASTRUCTURES	8
➤ COMPOSANTE 2 : LIBERATION DES EMPRISES	8
➤ COMPOSANTE 3 : AMENAGEMENTS CONNEXES ET MESURES EN FAVEUR DES FEMMES	9
➤ COMPOSANTE 4 : GESTION DU PROJET ET RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS	10
2.2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES PROJETS	12
III- CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	13
3.1. EXIGENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES NATIONALES	13
3.2. EXIGENCES DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT EN MATIERE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	14
IV- IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	15
4.1. CATEGORIES DES PARTIES PRENANTES DU PTUA	15
4.2. INFLUENCE DES PARTIES PRENANTES ET L'ANALYSE D'IMPACT	16
4.3. GROUPES VULNERABLES IMPACTES PAR LE PTUA	21
V- RAPPEL DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DEJA REALISÉES	24
5.1. ACTIVITES PREPARATOIRES	24
5.2. ACTIONS D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES REALISEES DEPUIS 2016	24
5.3. DIFFICULTES RELEVÉES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DEPUIS LE DEMARRAGE DU PROJET	36
5.4. LEÇONS TIRÉES	36
5.5. AJUSTEMENTS APPORTÉS	36
VI- STRATEGIES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DEFINIES POUR 2023	36
6.1. DEVELOPPEMENT D'OUTILS ET CANAUX D'INFORMATION DES PARTIES PRENANTES SUR LES PROJETS 37	
6.2. METHODES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AU PROJET	37
6.3. ACTIONS D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	39
6.4. CALENDRIER D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	42
VII- RESSOURCES, RÔLES ET RESPONSABILITES	44
7.1. RESPONSABILITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PEPP	45
7.2. LE ROLE POTENTIEL DES AUTORITES PENDANT LE PROJET	46
VIII- MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)	48

IX- DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	48
9.1. CADRE ORGANISATIONNEL D'EXECUTION DU PEPP	48
9.2. SUIVI ET RAPPORTAGE	48
9.3. ACTUALISATION DU PRESENT PEPP	48
X- BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEPP	49
CONCLUSION	50
REFERENCES	51
ANNEXES.....	52
ANNEXE 1 – MODELE DE COMPTE-RENDU DE REUNION	53
ANNEXE 2 – MODELE DE FICHE DE PLAINTÉ.....	54
ANNEXE 3 – PROTOCOLE D'ACCORD	56

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANDE	: Agence Nationale de l'Environnement
AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets
BAD	: Banque Africaine de Développement
CE-PAR	: Cellule d'Exécution du Plan d'Action de Réinstallation
CPE	: Consultation et Participation Eclairée
CS-PAR	: Comité de Suivi du Plan d'Action de Réinstallation
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
EIIES	: Evaluation Intégrée des Impacts Environnementaux et Sociaux
FEM	: Fond Mondial de l'Environnement
HUMAN DEV	: Actions pour le Développement Humain
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale
MATED	: Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MBPE	: Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
MCLU	: Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MINEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEER	: Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier
MSPC	: Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MT	: Ministère du Transport
OCS	: Organisation de la Société Civile
OIDEL	: Opérateur Ivoirien de Développement Local
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAP	: Personne Affectée par le Projet
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PEES	: Procédure d'Evaluation Environnementale et Sociale
PEEP	: Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Social
PTUA	: Projet de Transport Urbain d'Abidjan
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SDTGA	: Schéma Directeur du Transport du Grand Abidjan
SFI	: Société Financière Internationale
SSI	: Système de Sauvegardes Intégrées
ZIP	: Zone d'Intervention du Projet

I- INTRODUCTION

1.1. Contexte

A la faveur de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Transport du Grand Abidjan (SDTGA), la Côte d'Ivoire a sollicité l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour la réalisation de la première phase du développement du secteur routier. Projets du PTUA sur la période de 2015-2020. C'est dans ce contexte que, la BAD, la JICA et le FEM ont donné leur avis favorable pour accompagner la Côte d'Ivoire dans le financement des activités inscrites au Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA).

Le 4ème Pont d'Abidjan, les voies structurantes et les trois échangeurs constituent les composantes les plus importantes de ce projet. Le présent Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) a été élaboré pour accompagner la construction de ces infrastructures.

Le plan met en évidence la démarche suivie par l'AGEROUTE (PTUA) afin de mettre en œuvre le programme de dialogue avec tous les différents groupes de parties prenantes, conformément à la Législation Ivoirienne et aux exigences de la BAD en la matière.

1.2. Définition du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) est un document qui présente les niveaux d'implication et d'influence des parties prenantes d'un projet, et qui décrit la stratégie de communication (fréquence des échanges avec chaque intervenant, plateforme utilisée, quantité d'informations transmises, etc.).

Il a pour objectif d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus, groupes d'individus et institutions concernés par le projet. Il permet de clarifier et de gérer les intérêts, les craintes, les motivations, et des attentes des différentes Parties Prenantes au projet. De plus, il permet d'estimer la volonté des Parties Prenantes à coopérer pour la mise en œuvre des projets et consolider la pérennisation des activités.

Ce processus de consultation offre aux Parties Prenantes des occasions d'exprimer, tout au long du processus de planification des projets, leurs points de vue sur les questions qui les touchent directement ou indirectement et permet au projet de les prendre en compte et d'y répondre.

Dans le cadre du PTUA, le PEPP a pour objectifs de :

- *Identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le projet, concernées par le projet ou susceptibles d'avoir une influence sur le projet ;*
- *Etablir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant ;*
- *Gérer la réinstallation et le rétablissement des moyens de subsistance des personnes affectées ;*
- *Concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;*
- *Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;*
- *Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;*

- *Guider la conception et la mise en œuvre du projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;*
- *Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;*

1.3. Cadre de référence du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Le PEPP est élaboré conformément à la Législation Ivoirienne en matière d'Etude d'Impact Environnemental et Social, aux Directives de la BAD relatives aux études d'impacts et à la consultation dont elles doivent faire l'objet et des Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI) sur la durabilité environnementale et sociale 1 (2012).

1.4. Principes de consultation et d'engagement des Parties Prenantes

Les Parties Prenantes se définissent comme étant une entité (personne, groupe, organisation, institution) concernée et potentiellement affectée par un projet ou en mesure d'influer sur un projet. L'ensemble de Parties Prenantes évoluent dans un espace de participation, de consultation et d'inclusion où la possibilité de conflits est présente mais où la gestion adaptative ainsi que la négociation et les partenariats prévalent. Chacun des projets et activités du PTUA a sa propre dynamique. Afin de maximiser l'efficacité du PEPP, il est important de bien comprendre les perceptions des Parties Prenantes rattachées aux projets car celles-ci exercent une influence sur le succès ou non de l'atteinte des objectifs. Lorsque l'on s'attarde à comprendre les perceptions liées aux projets, il est plus facile de cerner les besoins et ainsi augmenter l'engagement des Parties prenantes.

L'engagement continu des Parties Prenantes tout au long du cycle du projet est un principe auquel le présent PEPP adhère. Le Plan adhère également au principe de l'intégration du genre et de l'inclusion Sociale. Selon ce principe, l'on doit tenir compte :

- (i) *Des opinions aussi bien de la population féminine que de la population masculine et de toute autre catégorie sociale, si nécessaire dans le cas de forums ou de réunions distinctes;*
- (ii) *Des préoccupations et priorités divergentes des hommes, des femmes et des groupes vulnérables en ce qui concerne les impacts, les mécanismes d'atténuation et les bénéfices.*

De manière spécifique, le processus de consultation et de participation du PEPP doit :

- *Assurer une représentation suffisante des femmes, des jeunes (filles et garçons) et des groupes vulnérables dans les processus consultatifs ;*
- *Tenir des réunions de consultation spécifiques avec les femmes et les groupes vulnérables*
- *Entreprendre des évaluations différenciées selon le sexe pour documenter les critères de base fondés sur le genre, identifier des indicateurs pour mesurer les changements dans le statut des femmes et les relations entre les sexes en ce qui concerne leur participation aux activités et en particulier à l'accès aux ressources naturelles.*

Le Plan doit établir et maintenir une relation constructive avec les parties prenantes pendant le cycle de vie du Projet. Le processus d'engagement doit permettre aux points de vue, aux intérêts et aux préoccupations des différentes parties prenantes, en particulier des communautés touchées, d'être entendus, compris et pris en compte dans les décisions relatives au projet et à la création de bénéfices pour le développement.

Le PEPP doit comporter les éléments suivants : L'identification, l'analyse des Parties Prenantes, la méthode et le calendrier de divulgation et de diffusion des informations, la consultation et la participation, le mécanisme de réclamation et les rapports permanents entre les communautés touchées. La nature, la fréquence et le niveau d'effort de l'engagement des Parties prenantes peuvent varier considérablement et doivent être proportionnels aux risques et aux impacts négatifs du projet, ainsi qu'à la phase de développement du projet (par exemple, la planification, la construction, l'exploitation et la fermeture).

II- PRESENTATION DU PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)

Dans la dynamique continue d'amélioration de l'efficacité des activités économiques et les conditions de vie urbaines à Abidjan, le Gouvernement a inscrit au Projet de Transport Urbain de la Ville d'Abidjan (PTUA) la construction du 4^{ème} Pont et de ses accès routiers, des voies structurantes (autoroute périphérique Y4, prolongement du Boulevard Latrille dédoublement de la Sortie Est, Sortie Ouest) et des trois échangeurs sur le Boulevard Mitterrand.

L'objectif général du projet est de mettre en place une infrastructure de transport pour renforcer les fonctions urbaines, améliorer la qualité de vie, faciliter les activités économiques en offrant une meilleure mobilité et un cadre de vie sain.

De manière spécifique, le projet vise à améliorer :

- Le désenclavement des zones d'activités économiques ;
- Les conditions de vie des populations ;
- Le renforcement des capacités de la gestion urbaine de la ville d'Abidjan.

Le Projet de Transport Urbain d'Abidjan est subdivisé en quatre composantes :

- **Composante 1** : Mise en œuvre des infrastructures
- **Composante 2** : Libération des emprises
- **Composante 3** : Aménagements connexes et mesures en faveur des femmes
- **Composante 4** : Gestion du projet et Renforcement des institutions

2.1. Contenu des composantes du PTUA

➤ Composante 1 : Mise en œuvre des infrastructures

La composante 1 comprend quatorze (14) activités décrites ci-après :

Tableau 1 : Contenu de la composante mise en œuvre des infrastructures

Catégorie	Contenu
Travaux	<ol style="list-style-type: none">1) Réhabilitation du système de contrôle du trafic (89 carrefours) ;2) Construction d'un échangeur à la Riviera Palmeraie ;3) Construction de 3 échangeurs sur le boulevard au François Mitterrand (Riviera Palmeraie dans la Commune de Cocody ; carrefour école de police, carrefour de la riviera 34) Prolongement du Boulevard Latrille sur 7, 3 kilomètres ;5) Aménagement de l'autoroute périphérique Y4 d'une longueur totale de 26,5 kilomètres ;6) Dédoublment de la route de la prison civile (sortie Est sur 23 kilomètres) ;7) Dédoublment de la route de Dabou (sortie Ouest sur 19 kilomètres) ;8) Construction du 4ème pont reliant la Commune de Yopougon à celle du Plateau.9) Plantation de 82 000 plants d'arbres sur 382 km de voies urbaines
Services	<ol style="list-style-type: none">10) Contrôle et surveillance des travaux :<ul style="list-style-type: none">- D'aménagement de carrefours à feux tricolores,- Routiers,- De construction du «4ème pont »- De construction des trois (3) échangeurs cités en 2), 3) et 4) ;11) Sensibilisation des populations à la sécurité routière, au code de la route, au VIH/SIDA et autres pandémies (MST diverses, virus Ebola, etc.), à la protection de l'environnement.12) Appui à l'emploi de dix (60) jeunes ingénieurs diplômés au chômage
Divers	<ol style="list-style-type: none">13) Mise en œuvre des autres mesures du PGES pour les travaux :<ul style="list-style-type: none">- De construction du «4ème pont »,- De dédoublment de la route de Dabou (sortie Ouest),- Dédoublment de la route de la prison civile (sortie Est)- De construction des trois (3) échangeurs cités en 2), 3) et 4),- D'aménagement de la route périphérique Y4 et- Le prolongement du Boulevard Latrille ;- Suivi de la mise en œuvre des PGES.

➤ Composante 2 : Libération des emprises

Trois (03) activités sont contenues dans la composante 2. Ce sont :

Tableau 2 : Contenu de la composante Libération des emprises

Catégorie	Contenu
Travaux	1) Déplacement des réseaux pour les travaux : <ul style="list-style-type: none">- De la route de la sortie Est,- De la route sortie Ouest,- D'aménagement de la route périphérique Y4,- La construction du « 4ème pont » et de ses voies d'accès,- De prolongement du Boulevard Latrille et- De construction de trois (3) échangeurs ;
Services	2) Indemnités des Personnes Affectés par le Projet (PAP) sur l'emprise : <ul style="list-style-type: none">- De trois (4) routes (Boulevards Latrille, Y4, Sortie Est et Sortie Ouest),- Des trois (3) échangeurs 3) Indemnités des PAP et des bâtis sur l'emprise du « 4ème pont » et de ses voies d'accès.

➤ **Composante 3 : Aménagements connexes et mesures en faveur des femmes**

La composante 3 comprend quatre (04) activités qui sont :

Tableau 3 : Contenu de la composante Aménagements connexes et mesures en faveur des femmes

Catégorie	Contenu
Travaux	1) Construction de quatre (4) centres multifonctionnels pour les femmes et les jeunes ; 2) Construction d'équipements marchands (marché de Koumassi et une (1) aire de stationnement à Yopougon) ;
Biens	3) Appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour trois mille (3000) femmes 4) Appui logistique à l'Unité de Régulation de la Circulation (URC) avec l'achat de : <ul style="list-style-type: none">- Cinquante (50) scooters munis d'un casque chacun,- Vingt (20) motos munies chacune d'un casque,- Quinze (15) vélos de modèle VTT et- Dix (10) véhicules pick-up.

➤ **Composante 4 : Gestion du projet et renforcement des institutions**

La composante 4 comprend 29 activités réparties en quatre (04) groupes.

Tableau 4 : Contenu de la composante Gestion du projet et renforcement des institutions

Catégorie	Contenu
Travaux	<p align="center">Appuis institutionnels</p> <p>1) Appui au compostage des déchets au centre d'Akouédo</p>
Service	<p align="center">Appuis institutionnels</p> <p>2) Etude pour la mise en place d'un système d'adressage urbain ;</p> <p>3) Mise en place d'un (1) système géoréférencé des contribuables (E-Commune) dans les Communes d'Abobo, d'Anyama, d'Adjamé, de Marcory, et de Yopougon ;</p> <p>4) Elaboration de Plans d'Urbanisme Détaillés (PUD – Plan d'Urbanisme Directeur) ;</p> <p>5) Renforcement de la capacité de la Division de la Planification Urbaine du District Autonome d'Abidjan (DAA) avec l'organisation de conférences et l'Assistance Technique) ;</p> <p>6) Elaboration d'un plan de drainage et une stratégie d'adaptation climatique du District d'Abidjan ;</p> <p>7) Etude de faisabilité pour la mise en place de lignes BRT ;</p> <p>8) Elaboration d'un plan de circulation pour le District d'Abidjan ;</p> <p>9) Elaboration d'un Règlement général de la police du stationnement et d'un Cahier de Charges pour l'aménagement, l'exploitation, l'entretien d'aires de stationnement et le contrôle du stationnement dans la ville d'Abidjan ;</p> <p>10) Evaluation et amélioration de la qualité de l'air (appareils de mesure de la pollution, cadre juridique, suivi par UFHB).</p> <p align="center">Appui à la sécurité routière</p> <p>11) Révision et extension du programme d'éducation routière en milieu scolaire ;</p> <p>12) Audit de sécurité routière du Projet.</p> <p align="center">Autres études</p> <p>13) Études d'aménagement du Boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE) ;</p> <p>14) Elaboration d'un plan d'aménagement des quartiers Boribana, Yao Séhi et Doukouré ;</p> <p>15) Etude pour le paiement du «4ème pont ».</p> <p align="center">Divers</p> <p>16) Suivi-Évaluation de l'Impact Socio-Économique du Projet ;</p> <p>17) Audit financier et comptable du Projet ;</p> <p>18) Frais de fonctionnement de l'Unité de Gestion ;</p> <p>19) Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), y compris les honoraires des fonctionnaires Chefs de Cellule de Projet issus respectivement du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), du Ministère des Transports (MT) et du District Autonome d'Abidjan (DAA) ;</p> <p>20) Assistance Technique à la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée : deux (2) Consultants individuels pour cinq (5) ans ;</p> <p>21) Service Communication et Sensibilisation du projet</p> <p>22) Audit Technique du Projet.</p>

Catégorie	Contenu
<p style="text-align: center;">Biens</p>	<p>Appuis institutionnels</p> <p>23) Fourniture de matériel technique au DAA (pour la Direction des Parcs et Jardins)</p> <p>Appui à la sécurité routière</p> <p>24) Mise en place d'un (1) SIG sur les accidents de la circulation (fournitures d'équipements informatiques et des tablettes à la Police, à la Gendarmerie Nationales et aux Urgences des Hôpitaux ainsi que la formation des utilisateurs) et d'une (1) ligne spécialisée (LS) ;</p> <p>25) Acquisition et installation de dix (10) radars fixes et d'un (1) centre opérationnel ;</p> <p>26) Mise en place d'un (1) système intelligent de gestion du trafic et formation des agents et de cinquante (50) jeunes à la gestion du trafic et à la maintenance des feux tricolores.</p> <p>Divers</p> <p>27) Fournitures et équipements pour les Cellules de Projet du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), - Ministère des Transports (MT) et - District Autonome d'Abidjan (DAA) ;
<p style="text-align: center;">Divers</p>	<p>Appuis institutionnels</p> <p>28) Appui à la gestion participative du parc urbain du BANCO</p> <p>29) Appui à la réglementation et au contrôle des hydrocarbures en CI</p>

2.2. Localisation géographique des projets

Les différentes composantes du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) sont en cours de réalisation dans le District Autonome d'Abidjan, comme schématisé sur la figure ci-après :

Figure 1 : Les Composantes du PTUA



- **Pour le 4^{ème} pont et ses voies d'accès** traversent les Communes de Yopougon, Attécoubé et Adjamé, traverse les quartiers Doukouré, Yao Séhi, Mami Faitai, Nouveau Quartier Annexe (commune de Yopougon) ; les quartiers de Fromager, Jean Paul 2, Santé 3, communément appelé Mossikro, Abidjan Santé, Boribana (commune d'Attécoubé) ; et Bromacoté, du Boulevard Nandjui Abrogoua, du quartier Rouge (Mairie d'Adjamé), d'Adjamé village (commune d'Adjamé).
- **Pour les voies structurantes :**
 - **Sortie Ouest :** traverse les communes de Yopougon (Gesco, Bonikro Niangon Adjamé, Km 17) et Songon (Abandjin gare, Anguededou, Adiapoto, Adiapo Moronou Songon Kassemblé, Songon Dagbé)
 - **Sortie Est :** traverse les communes de Yopougon (Zone Industrielle, Prison Civile) Abobo (N'Dotré), Anyama (station de pesage, carrefour Thomasset) ;
 - **Autoroute périphérique Y4 :** traverse les communes de Cocody (Palmeraie, Angré extension) Abobo (Djibi Village, Akeikoi), Anyama (Anyama Adjamé, Quartier Ibrahim Koné, Quartier RAN et Ran extension).

- **Prolongement du Boulevard Latrille** : traverse la commune de Cocody et d'Abobo
- **Les trois échangeurs sur le Boulevard Mitterrand** sont construits dans la commune de Cocody, précisément au niveau des carrefours de l'École de Police, de la Riviera 3 et de la Palmeraie, communément appelé « Carrefour après barrage ».

III- CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

3.1. Exigences législatives et réglementaires nationales

L'article 18 de la Constitution Ivoirienne de novembre 2016, telle que modifiée par la loi constitutionnelle du 19 mars 2020, stipule que "les citoyens ont le droit à l'information et à l'accès aux documents publics, dans les conditions prévues par la loi".

Décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 fixant les règles et procédures applicables aux études d'impact sur l'environnement des projets d'aménagement. Dans son article 11, paragraphe 5, le décret précise que le Bureau des études d'impact sur l'environnement, chargé d'évaluer correctement les conséquences d'un projet sur tous les aspects de l'environnement concernés par celui-ci, est chargé "d'organiser des enquêtes publiques, avec les administrations concernées". La participation du public au processus décisionnel est renforcée par l'article 16 du décret, qui stipule que "Le projet faisant l'objet de l'étude d'impact sur l'environnement est soumis à une consultation publique. L'étude d'impact sur l'environnement est portée à la connaissance du public dans le cadre de cette enquête et constitue une partie du dossier.

Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation pour le développement durable : Cette loi définit les objectifs fondamentaux des acteurs du développement durable ainsi que les principes du développement durable. Elle définit dans son article 5, les principes généraux de mise en œuvre du développement durable. Dans son article 5 alinéa 1, la loi stipule que "L'Etat prend des mesures pour promouvoir l'éducation, l'accès à l'information et la recherche, afin de stimuler l'innovation et d'améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable". L'article 5, paragraphe 4, stipule que "Toute personne a le droit d'être informée de l'état de l'environnement et de participer aux procédures avant de prendre des décisions qui peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement".

Dans le cadre des rôles et responsabilités des différents acteurs du développement durable, cette loi stipule dans son article 15 que "l'Etat encourage, dans le processus de décision, la participation du public, notamment (i) les associations, réseaux et fondations œuvrant pour le développement durable lorsqu'ils répondent à des critères tels que la représentativité, la gouvernance, la transparence financière et la compétence et l'expertise dans leur domaine d'activité, (ii) les organismes nationaux et locaux ayant une compétence consultative en matière de développement durable, (iii) les organismes publics ayant un rôle d'observation, d'expertise, de recherche, d'évaluation et de consultation en matière de développement durable, (iv) les chambres consulaires, les institutions publiques nationales ayant un rôle consultatif et un rôle d'intervention en matière de développement durable et (v) toute autre entité contribuant à la promotion du développement durable (...)".

3.2. Exigences de la Banque Africaine de Développement en matière d'engagement des parties prenantes

L'exécution des travaux s'appuie sur les directives des partenaires au développement, en matière de déplacement involontaire de populations, notamment sur la politique environnementale, la politique de déplacement involontaire, les Procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales (PEES) qui en ont découlé et le manuel de consultation et de participation des parties prenantes aux opérations de la Banque.

L'expérience montre que, si l'exécution n'est pas bien organisée, le déplacement involontaire de personnes intervenant dans le cadre de projets de développement engendre souvent de graves problèmes économiques et sociaux.

Conformément à la politique d'accès à l'information du groupe de la Banque Africaine de Développement de 2013, les rapports de l'EIES, du PAR et du PGES sont classés comme informations publiques et sont publiés sur le site web de la Banque dans le cadre du Système de sauvegarde intégré (SSI) approuvé par le Conseil. Même si le SSI n'est pas applicable pour un projet quelconque, cette bonne pratique sera prise en compte autant que possible dans la mise en œuvre du PEPP.

Selon les procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES), pendant le processus d'EES des projets de Catégorie 1, la partie ivoirienne doit conduire des consultations adéquates auprès des parties prenantes concernées, dont les bénéficiaires potentiels, les groupes affectés, les organisations de la société civile et les autorités locales, pour les informer des aspects et des enjeux environnementaux et sociaux du projet et pour prendre en considération leurs opinions.

Ces consultations doivent être conduites conformément aux exigences légales du pays, si elles existent, mais elles devraient au moins répondre aux exigences décrites ci-dessous :

- L'emprunteur, en l'occurrence la partie ivoirienne doit initier les consultations aussitôt que possible pendant la phase de préparation de projet. Pour que les consultations soient fructueuses, l'Emprunteur doit diffuser des informations appropriées au moment opportun, dans une forme et un langage accessible aux groupes consultés. Ces consultations visent à recueillir de l'information sur les perceptions des parties prenantes face au projet et à obtenir leurs opinions sur les impacts environnementaux et sociaux du projet, afin de mieux définir le contenu des études d'EES ;
- L'Emprunteur doit consulter les parties prenantes primaires et secondaires appropriées pendant la préparation du rapport de l'EIES. Ces consultations visent à discuter avec ces parties des objectifs et des activités proposées par le projet, à évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels et à recueillir des recommandations pour améliorer le projet. L'Emprunteur doit subséquemment présenter un résumé non technique du rapport provisoire de l'EIES pour des consultations additionnelles.
- Suite aux consultations publiques sur le rapport provisoire de l'EIES, l'Emprunteur doit compléter le rapport de l'EIES en y décrivant le processus de consultations publiques suivi et ses résultats. Si nécessaire, l'Emprunteur doit tenir compte des préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes et identifier des mesures permettant de prendre en considération ces préoccupations dans la conception et l'exécution du projet.

- L'Emprunteur poursuit les consultations auprès des parties prenantes appropriées au cours de l'exécution de projet (construction et exploitation) selon les besoins, afin de tenir compte des questions liées à l'ESS qui les affectent. La Banque exige que l'Emprunteur fasse rapport des résultats de ces consultations dans les rapports trimestriels soumis à la Banque.

Concernant la diffusion de l'information, les PEES de Décembre 2015 exigent que :

- Par avis public, l'Emprunteur doit mettre à la disposition des parties prenantes le rapport préliminaire de l'EIES dans un endroit public facilement accessible, dès qu'il est complété. Ce rapport doit être accompagné de la réponse préparée suite aux consultations publiques antérieures. De plus, un résumé non technique doit être distribué aux parties prenantes locales dans la langue locale, si nécessaire.
- Pour les projets de Catégorie 1, le résumé de l'EIES doit être transmis au Secrétaire Général pour circulation au Conseil d'administration (CA) au moins 120 jours avant la présentation du projet. Le résumé doit également être transmis au CIP, en français et en anglais.

La divulgation commence assez tôt dans le processus de préparation des projets pour permettre au public, au-delà du processus obligatoire de consultation, de participer de manière active à la conception et à la mise en œuvre du projet. Cela permet aux communautés des zones de projet de faire entendre leurs préoccupations et leurs aspirations, et de récolter les bénéfices du développement relatifs au projet.

IV- IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les principales Parties Prenantes comprennent une large variété d'acteurs, tels que :

- Les impactés
- Les partenaires techniques financiers ;
- Les communautés et autorités locales (riverains, chefs traditionnels et de communautés) ;
- Les autorités publiques nationales ;
- Les ONG, les associations ;
- Les médias ;
- Les ouvriers des chantiers ;
- Etc.

Mis en œuvre dans des zones urbaines ou périurbaines, le PTUA implique plusieurs Parties Prenantes qui ont été identifiées en tenant compte d'un certain nombre de facteurs :

- La localisation géographique du Projet et le cadre administratif local ;
- Les Parties Prenantes avec lesquelles le PTUA est engagé, comme indiqué dans l'EIES et le PAR (Janvier 2016) ;
- La compréhension des réseaux sociaux et des structures de gouvernance des communautés locales administratives et traditionnelles
- La zone d'influence des risques et des impacts du projet qui ont été définies comme impacts directs pour les communes de Yopougon, Songon Attécoubé, Adjamé, Abobo, Cocody et Anyama.

4.1. Catégories des Parties Prenantes du PTUA

Les Parties Prenantes identifiées sont classées suivant deux catégories observées dans les zones d'intervention du Projet (ZIP) :

- Les parties directement affectées par le projet qui sont les individus et les groupes d'individus directement impactés ou susceptibles d'être impactés par le projet

- Les groupes vulnérables dans les zones du projet;
- Les autres parties qui sont des individus, des groupes et institutions qui ont des intérêts dans le Projet.

Tableau 5 : Liste des parties prenantes par catégories

Catégories de Parties Prenantes	Parties Prenantes
Parties directement affectées par le projet	<ul style="list-style-type: none"> • Populations ayant perdues leurs biens, • Populations réinstallées, • Autorités religieuses (mosquée, église, etc.) • Hommes, Femmes, Enfants, • Les usagers de la route (automobilistes), • Chefs de communautés (Chefferie/Syndic), • Corps enseignants, parents d'élèves, les élèves (écoles primaires, collège et lycée), • Corps médical (hôpitaux, pharmacies)
Groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées, veufs/veuves, personnes à mobilité réduite, enfants, femmes cheffe de ménage
Autres Parties Prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Mairies de Cocody, d'Attécoubé, d'Anyama, de Yopougon, de Songon, d'Abobo, d'Adjamé • MEER, MCLU, MATED, MINEDD, MEF, MBPE, MSPC, MT • DAA • Prefecture et Sous-prefectures • OIDEL (4^{ème} Pont, Lot 3, 3 Echangeurs, Lots 4 et 5) • HUMANDEV (Lot 1 et 2) • CIIC, EGIS, FADI, CECAF, • ANDE, BNETD • Medias

4.2. Influence des Parties Prenantes et l'analyse d'impact

Catégories de Parties Prenantes	Parties Prenantes	Influence des parties prenantes	Analyse de l'Impact
Parties directement affectées par le Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Populations ayant perdues leurs biens, • Populations réinstallées, • Autorités religieuses (mosquée, église, etc.) • Hommes, Femmes, Enfants, • Les usagers de la route (automobilistes), • Chefs de communautés (Chefferie/Syndic), • Corps enseignants, parents d'élèves, les élèves (écoles primaires, collège et lycée), • Corps médical (hôpitaux, pharmacies) 	Forte	<ul style="list-style-type: none"> • Leur impact est fort parce que leur non adhésion entrainera un retard dans l'exécution du projet.
Groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées, veufs/veuves, personnes à mobilité réduite, enfants, femmes cheffe de ménage • 	Forte/ Moyenne	<p>Forte lorsque le groupe est directement impacté par le projet</p> <p>Moyenne lorsque le groupe est indirectement impacté</p>

<p>Autres Parties Prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mairies de Cocody, d'Attécoubé, d'Anyama, de Yopougon, de Songon, d'Abobo, d'Adjamé • MEER, MCLU, MATED, MINEDD, MEF, MBPE, MSPC, MT • DAA • Prefecture et Sous-prefectures • OIDEL (4^{ème} Pont, Lot 3, 3 Echangeurs, Lots 4 et 5) • HUMANDEV (Lot 1 et 2) • CIIC, EGIS, FADI, CECAF, • ANDE, BNETD • Medias 	<p>Faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faible parce que L'exécution du projet n'est pas liée à l'adhésion de l'entité concernée.
--	--	---------------	---

Pour comprendre leurs besoins et garantir un engagement efficace, les parties prenantes ont été analysées de la manière suivante :

- Le type d'influence que les parties prenantes pourraient avoir sur le Projet a été évalué comme suit :
 - ✓ *Faible (la Partie prenante ne peut pas influencer l'exécution du Projet);*
 - ✓ *Moyenne (la partie prenante a une faible influence sur le projet); où*
 - ✓ *Élevé (la Partie Prenante peut entraîner des interruptions de la mise en œuvre des activités du projet. Cela pourrait provoquer un retard dans l'exécution des délais du projet).*
- Le type et le niveau d'impact que le projet pourrait avoir sur les parties prenantes sont évalués comme suit :
- *Faible (le projet ne peut entraîner aucun changement significatif dans l'état actuel de la partie prenante : sa santé, son bien-être général ou ses moyens de subsistance) ;*
- *Moyen (le projet peut entraîner un certain niveau de changement dans l'état actuel de la partie prenante : sa santé, son bien-être général ou ses moyens de subsistance ; où*
- *Elevé (le projet peut entraîner un changement significatif de l'état actuel de la partie prenante : de sa santé, de son bien-être général ou de ses moyens de subsistance).*

Le tableau 6 présente une analyse des parties prenantes par catégorie, y compris une description du niveau d'influence et d'impact.

Tableau 6 : Analyse des autres parties prenantes

ACTEURS	POTENTIELLE INFLUENCE SUR LE PROJET (ÉLEVÉ, MOYEN, FAIBLE), POSITIF, NEGATIF)	POTENTIEL IMPACT DU PROJET (ÉLEVÉ, MOYENNEMENT POSITIF, NEGATIF)
Catégories de Parties Prenantes : Acteurs institutionnels		
MEER, MCLU, MATED, MEF, MBPE, MINEDD, C-PTUA (AGEROUTE), MT MSPC	<p>Elevé - Les ministères organisent la conception et la mise en œuvre du projet et ont donc un rôle direct dans l'approbation du Projet.</p> <p>Influence positive :</p>	Élevé - Ces ministères seront touchés par le succès du projet, car ce succès est lié au programme de développement stratégique du gouvernement de la Côte d'Ivoire.
Catégories de Parties Prenantes : Acteurs Techniques		
ANDE	<p>Elevé - L'Agence fait l'évaluation environnementale et sociale de façon générale de l'ensemble des sites d'installation de chantier et de réinstallation des personnes affectées par le Projet ; fait la validation de l'ensemble de la documentation contractuelle (installation, (PGES-C, rapport de suivi, etc.)</p>	Elevé/positif – L'Agence sera touchée par le succès du Projet car cela accentuera sa crédibilité et son audience au plan national et international
Bureaux d'Etudes (BNETD, CIIC, FADI, CECAF)	<ul style="list-style-type: none"> • Elevé – Les Bureaux d'études ont élaboré (05) EIES et (06) PGES les rapports du PAR du Projet. Ils assurent l'assistance technique dans le processus de négociation des PAP • Faible – Ils assurent la mission de contrôle de certains chantiers (BNETD à préciser) des travaux et de site réinstallation 	Elevé - Ces Bureaux seront touchés par le succès du Projet car Cela accentuera leur crédibilité et leur audience au plan national et international (Faire une analyse factuelle pour l'ensemble du tableau)

Tableau 7 : Analyse des parties prenantes directement affectées

Catégories de Parties Prenantes : Acteurs Communautaires et Religieux		
<ul style="list-style-type: none"> • Chefs religieux (préciser le nombre) • Autorités locales (préciser le nombre) • Chefs de villages et de communautés (préciser le nombre) 	<p>Elevé - Ces représentants sont des leaders parmi les communautés touchées et ont une influence sur les perceptions et le comportement des populations locales. Les représentants seront en mesure de démontrer leur influence en partageant des informations précises et opportunes lors de réunions publiques. Les représentants pourront également exercer une influence par leur participation à la planification de la réinstallation, aux aspects spécifiques de la conception du projet et à la résolution des griefs.</p>	<p>Elevé – Les représentants des autorités seront impactés, car ils jouent un rôle important dans divers aspects du Projet, ce qui leur demandera plus de temps.</p> <p>Elevé – Ces acteurs seront touchés par le succès du projet à travers le développement (économique, socioculturel etc.) de la communauté.</p> <p>Faible - Ces acteurs seront touchés par le succès du projet à travers l'expropriation de leurs terres et le déplacement de certains membres de la communauté (démembrement de la communauté).</p>
Catégories de Parties Prenantes : ONG		
Les ONG (FEREADD, OIDEL et HUMANDEV)	<p>Elevé - Les ONG seront potentiellement utilisées par le projet pour l'accompagnement social des PAP.</p>	<p>Elevé – Les ONG seront touchées par le succès du Projet selon le fait qu'il soit possible que leur capacité interne augmente en raison de leur participation à un Projet entrepris conformément aux normes internationales des Prêteurs.</p>
Catégories de Parties Prenantes : Personnes Affectées par le Projet et populations riveraines		
Les femmes parmi les communautés touchées	<p>Faible - Selon le Programme des Nations unies pour le développement, la Côte d'Ivoire a un indice d'inégalité entre les sexes de 0,663 la plaçant au 155e rang sur 160 pays, ce qui montre que l'égalité des sexes est l'une des plus faibles enregistrées par le PNUD. Cela est dû à la faible représentation des femmes au parlement et à l'écart entre les sexes en matière de niveau d'éducation et de participation aux activités économiques. Dans les villages et quartiers précaires, il est peu probable que les femmes puissent exercer un niveau d'influence moyen ou élevé, sans les mesures d'intervention décrites dans le PEPP. Le Projet comprend une série de mesures spécifiques au genre qui visent à œuvrer en faveur d'une croissance socio-économique inclusive pour les femmes. Il est probable que le niveau d'influence des femmes dans les communes, augmente pendant toute la durée du Projet, au fur et à mesure que celui-ci passe de la phase de pré-construction à celle de l'exploitation, en raison des mesures spécifiques au genre auxquelles le projet s'est engagé.</p>	<p>Élevé - Le projet est susceptible de toucher les femmes par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réinstallation; • La présence physique d'une main-d'œuvre majoritairement masculine • Le travail temporaire; • Les changements d'emplacement des sources d'eau communautaires (ceci sera confirmé lors de la préparation du PAR Supplémentaire) ; • Les initiatives de développement communautaire qui ciblent spécifiquement les moyens de subsistance des femmes afin de parvenir à une croissance économique qui tienne compte de l'égalité des sexes ; • Les changements apportés aux risques pour la santé et la sécurité de la communauté lors de l'exploitation future de la route, en raison de l'augmentation du trafic, des excès de vitesse des conducteurs et de la recherche de travailleurs du sexe par les camionneurs de nuit, qui pourraient créer un couloir de transmission du VIH/SIDA.

Groupes vulnérables parmi les Plus touchées	Faible - Divers groupes vulnérables ont été identifiés : les femmes et les Ménages dirigés par des enfants, les personnes souffrant d'un handicap physique et/ou mental ou d'un mauvais état de santé.	Élevé - Le projet est susceptible d'affecter les groupes vulnérables par : <ul style="list-style-type: none"> • La réinstallation; • La présence physique d'une main-d'œuvre entrante majoritairement masculine ; • Les changements d'emplacement des sources d'eau communautaires si cela se produit ; • Les initiatives de développement communautaire qui visent spécifiquement les moyens et les niveaux de vie des groupes vulnérables.
Activités commerciales et artisanales impactées	Faible - Les activités commerciales et artisanales affectées n'auront pas une capacité significative d'influencer le projet.	Élevé - Il est possible que les personnes menant les activités commerciales et artisanales situées, Dans l'emprise perdent leurs structures et voient leurs activités commerciales perturbées par la délocalisation. Cette perturbation aura également un impact sur leurs clients et, potentiellement, sur leurs chaînes d'approvisionnement.
Groupes Communautaire et religieux	Faible - Les communautés et les groupes religieux ne sont pas avec d'avoir une influence significative sur le projet.	Élevé - Il est possible que les lieux de culte soient affectés par la réinstallation de la structure, ce qui affectera les personnes qui fréquentent le bâtiment pour le culte.
Les usagers de la route	Faible - Les usagers de la route ne sont pas susceptibles d'avoir une influence directe sur le projet.	Élevé - Les usagers de la route seront affectés par le projet pendant la construction par l'utilisation de déviations temporaires de la route afin d'éviter les travaux de construction, et bénéficieront ensuite de la présence d'une meilleure surface de route pendant l'exploitation.
Catégories de Parties Prenantes : Médias		
La presse et les médias actifs au niveau National ou régional.	Forte - La presse et les médias sont généralement considérés comme une source d'information fiable.	Faible - La presse et les médias ne devraient pas être touchés de quelque manière que ce soit par le projet.

4.3. Groupes vulnérables impactés par le PTUA

Le tableau 7 décrit les différents types de groupes vulnérables susceptibles d'être touchés par le projet et les mesures qui seront prises pour s'assurer qu'ils sont pleinement impliqués dans les activités de participation des parties prenantes et que le projet est en mesure de réaliser la CPE (Consultation et Participation Éclairées).

Tableau 8 : Groupes vulnérables présents susceptibles d'être touchés par le projet

Groupes	Analyse des sources et des caractéristiques de la vulnérabilité	Mesures à prendre pour assurer une consultation et une participation éclairée
<p>Hommes et femmes' analphabets</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'incapacité à comprendre la présentation textuelle des informations sur le Projet, qui comprend le document d'information de base, le dépliant sur le mécanisme de gestion des griefs, le texte figurant sur les grandes affiches et d'autres informations sur le Projet présentées sous forme écrite. 	<ul style="list-style-type: none"> Résumés de présentations verbales lors de réunions publiques et autres formats d'engagement (discussions de groupe, etc.). Veiller à ce que les chefs de communauté et les autres personnes influentes aient une compréhension détaillée et précise du projet, afin de pouvoir transmettre ces informations verbalement à d'autres personnes. Utilisation d'aides visuelles lors de la présentation d'informations sur le projet, telles que des photographies des caractéristiques du projet (ralentisseurs, barrières de sécurité, signalisation, etc.). Allouer suffisamment de temps pendant les activités d'engagement des parties prenantes pour que des questions et des réponses soient fournies sur les principaux sujets d'intérêt. Sensibiliser à la Charte éthique du Projet et au Code de conduite de l'ESHS qui exige que toutes les personnes impliquées dans le Projet soient traitées respect, et souligner que le même ensemble de principes sera utilisé au cours de toutes les activités d'engagement des parties prenantes afin de garantir que les personnes de toutes origines soient invitées à participer et se sentent les bienvenues.
<p>Les femmes et les ménages dirigés par une femme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les ménages dirigés par des femmes peuvent déjà être victimes de discrimination car ils n'ont pas forcément une voix "masculine" qui leur permette d'avoir une influence au sein de la communauté, de donner leur avis et leur opinion sur le projet, de faire valoir leurs doléances et d'être entendus". Les ménages dirigés par une femme peuvent avoir un niveau d'éducation relativement faible et être analphabètes, par rapport aux ménages où un homme adulte est présent et pourra partager des informations écrites sur le projet au sein du ménage. Les ménages dirigés par une femme peuvent consacrer un temps considérable à la garde des enfants, ce qui réduit leur disponibilité pour assister à des réunions publiques et à des discussions de groupe. Les femmes dans les ménages polygames peuvent être particulièrement exposées à la violence domestique de la part des hommes, mais aussi des 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des Agents féminins pour fournir des informations sur le Projet, y compris les détails du mécanisme de gestion des griefs, aux femmes et aux ménages dirigés par des femmes, y compris les ménages polygames.

	<p>femmes plus âgées du même ménage qui estiment qu'il y a une concurrence entre les femmes pour l'obtention d'une compensation en raison de la hiérarchie ou pour d'autres raisons. Il peut en résulter, par exemple, que les épouses reçoivent des informations différentes sur le Projet de la part de l'homme, en raison de leur niveau de statut différent dans le ménage.</p>	
<p>Les personnes souffrant d'un handicap physique et/ou mental, ou d'un mauvais état de santé, personnes âgées et/ou chefs de ménage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes vivant avec un handicap physique et/ou mental peuvent ne pas être en mesure de se déplacer physiquement pour assister à des événements publics qui fournissent des informations sur le Projet. • Les personnes vivant avec un handicap physique et/ou mental, ou un mauvais état de santé, peuvent être victimes de discrimination et de marginalisation sur le lieu de travail et/ou dans la communauté locale. Les différences de traitement et/ou l'exclusion dans ces milieux peuvent conduire à l'isolement social et renforcer la vulnérabilité de ce groupe. • Les personnes vivant avec un handicap physique et/ou mental, ou un mauvais état de santé, peuvent avoir besoin de types d'assistance spécifiques pour être correctement informées sur le Projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consacrer plus de temps à ces PAP afin de s'assurer qu'elles ne soient pas exclues de l'apprentissage du projet. Cela peut inclure des réunions dans les ménages individuels et d'autres types d'activités d'engagement.

V- RAPPEL DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DEJA REALISÉES

5.1 Activités préparatoires

La phase 1 du processus d'engagement des parties prenantes a été initiée en Janvier 2016 et s'est poursuivi jusqu'à Mars 2022 à travers diverses activités de communication. Cette première phase visait à présenter de manière générale le Projet, recueillir les craintes et impressions des Parties Prenantes et susciter leur participation aux différentes activités du Projet. De manière spécifique, il s'agissait de :

- Informer les populations des différentes communes sur la façon dont elles peuvent être impliquées dans la préparation des activités du Projet ;
- Sensibiliser les Parties Prenantes sur le processus de préparation des activités du Projet et des stratégies pour leur participation à ces activités ;
- Rassembler les premières contributions des services techniques de l'État pour le processus de conception du Projet et recueillir les commentaires des parties prenantes et des communautés ;

5.2 Actions d'engagement des parties prenantes réalisées depuis 2016

Depuis 2016, plusieurs actions d'engagement avec les Parties Prenantes des différentes zones ont été réalisées par les équipes du PTUA et des différentes structures qui étaient en charges des études (PAR et EIES, notamment) :

Ces différentes actions sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Synthèse des actions d'engagement des Parties Prenantes du PTUA depuis 2016.

<i>Périodes</i>	<i>Nombre de participants / Cibles</i>	<i>Lieux</i>	<i>Objets de l'engagement</i>	<i>Sujets abordés / Commentaires</i>	<i>Animations</i>
2016	Plus de 2500 personnes dont 500 femmes	Yopougon et Attécoubé (28 Avril 2016) Adjamé (27/04/2016 de 9h à 12h30)	Donner des informations pertinentes sur la réalisation du projet ; Sensibiliser dans les quartiers concernés par le Projet afin de procéder au lancement des études et indiquer aux Populations riveraines le programme des enquêtes	Au lancement des études Le programme des enquêtes	Le Bureau d'étude EGIS International en compagnie des Représentants du Maire d'Attécoubé et Yopougon
2016(5 Avril)	25 dont 7 femmes	Attécoubé et Yopougon	Informers les autorités Municipales de la commune de Yopougon sur la consistance du projet	Présenter le résumé du projet, les loi et directives à suivre, le processus et le calendrier du PAR	L'AGEROUTE et CIIC
7 Novembre 2017	147 dont 70 FEMMES	Cocody	L'AGEROUTE et CECAF ont présenté le résumé du projet, les loi et directives à suivre, le processus et le calendrier du PAR suivi des échanges avec les PAP conduit en français	Présenter le résumé du projet, les loi et directives à suivre, le processus et le calendrier du PAR	L'AGEROUTE et CECAF
2018	Cent soixante-treize (173)	Yopougon et Attécoubé (14 Février 2018) Adjamé (20 février)	Séances de restitution du PAR	Présentation des catégories de PAP et la procédure des négociations	Le Bureau d'étude EGIS International
2018	Quatre-vingt-six (86)	Le 12 mars 2018(Attécoubé)	Séances de restitution du PAR	Présentation des catégories de PAP et la procédure des négociations	Le Bureau d'étude EGIS International
2018	Soixante-sept (67)	Le 13 Avril 2018 Yopougon	Séances de restitution du PAR	Présentation des catégories de PAP et la procédure des négociations	Le Bureau d'étude EGIS International
2018	Vingt (20)	Vendredi 13 Avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> - La présentation du projet de construction du 4^{ème} pont à la Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé. -Présentation générale du projet, - Présentation technique du projet, - Présentation des résultats de l'EIES, PAR, - Echanges. 	- Présentation du projet	CC-PTUA

Périodes	Nombre de participants / Cibles	Lieux	Objets de l'engagement	Sujets abordés / Commentaires	Animations
2018 (14 février)	Vingt-deux (22)	Mairie de Yopougon	- Présentation générale du projet, - Présentation technique du projet, - Présentation des résultats de l'EIES, PAR, Echanges	Informé et créer un cadre d'échanges avec les PAP et les différentes parties prenantes	CC-PAR
14 Février 2018, (11 h 08 min à 14 h 18 min)	Vingt-six (26)	Attécoubé	- Présentation générale du projet, - Présentation technique du projet, - Présentation des résultats de l'EIES, PAR, Echanges	Informé et créer un cadre d'échanges avec les PAP et les différentes parties prenantes	CC-PAR
2018 (20 Février)	Dix-neuf (19)	La salle de mariage de la mairie d'Adjamé	- Présentation générale du projet, - Présentation technique du projet, - Présentation des résultats de l'EIES, PAR, Echanges	Informé et créer un cadre d'échanges avec les PAP et les différentes parties prenantes	CC-PAR
2018(12 Mars)	Cinquante-sept (57)	Foyer des jeunes de la commune d'Attécoubé	- Mise au point et relance des négociations	Attitude des PAP	Foyer des jeunes de la commune d'Attécoubé
2018(08 JUIN)	Vingt-six (26)	Salle de réunion Chefferie Adjamé Village	Projet de Transport Urbain d'Abidjan 1. Echange sur les doléances. 2. Divers	Échange sur les points des doléances et explication du tracé	CC-PAR
2018(13 JUILLET)	Quarante-huit (48)	Salle de réunion Chefferie Adjamé Village	1. Présentation du tracé 2. Requêtes (publication de la liste des PAP's et délimitation de l'emprise). Divers	Les endroits touchés par la construction du 4 ^{ème} pont ; les échelles, les caractéristiques, les spécificités et les dimensions de la voirie.	CC-PAR
16 avril 2019	Dix (10)	Caféiers 7 d'Abobo-Baoulé et Abobo-té	Informé sur le démarrage effectif des enquêtes et solliciter la collaboration des chefs	Demander aux chefs d'informer leur population	
2019 (Mai)	Trois (3)	PTUA	Organiser la tenue des séances de négociation et établir un planning de l'opération.	La tenue des négociations	CC-PAR
15 Mars 2019	Cent quinze (115)	La salle de mariage de la Mairie de Yopougon	Informé et sensibiliser les Autorités préfectorales, municipales et coutumières	Essentiellement informations	CC-PAR
le 21 Mars 2019	Quatre-vingt-quinze (95)	La salle de réunion de la Sous-préfecture de Songon	Informé et sensibiliser les Autorités préfectorales, municipales et coutumières	Essentiellement informations	CC-PAR
29 Mars 2019	Quarante-six (46)	Adiopodoume	Informé et sensibiliser	Le démarrage effectif des marquages des bâtis	CC-PAR
29 Mars 2019	Trente un (31)	La CITE SACO 2	Informé et sensibiliser	Le démarrage effectif des marquages des bâtis	CC-PAR

<i>Périodes</i>	<i>Nombre de participants / Cibles</i>	<i>Lieux</i>	<i>Objets de l'engagement</i>	<i>Sujets abordés / Commentaires</i>	<i>Animations</i>
30 Mars 2019	Cent dix-neuf (119)	GESCO	Informé et sensibiliser	Le démarrage effectif des marquages des bâtis	CC-PAR
30 Mars 2019	Cinquante-neuf (59)	BONIKRO	Informé et sensibiliser	Le démarrage effectif des marquages des bâtis	CC-PAR
30 Mars 2019	Trente (30)	CITE NAWA	Informé et sensibiliser	Le démarrage effectif des marquages des bâtis	CC-PAR
1 ^{er} Avril 2019	Quatre-vingt-seize (96)	NIANGON ADJAME	Informé et sensibiliser	Informé et sensibiliser	CC-PAR
14/02/2020	Cent-cinquante (150)	Sous-préfecture de Songon	Informé et sensibiliser	Préparation des séances de négociation pour la signature des certificats de compensation et PV de négociation	Pool Social
02/07/2020	Cinquante et un (51)	Attecoubé-Bromakoté	Informé et sensibiliser les populations sur la libération des emprises	Cette séance d'information et de sensibilisation a été organisée en prélude de la première libération de la première emprise du 4 ^{ème} pont, sur les dispositions à prendre	Pool Social /CE-PAR
25/07/2020	Trente-deux (32)	Yopougou Doukouré	Présentation de l'ONG OIDEL et information des PAP	L'ONG en charge de l'assistance des PAP a été présentée aux différentes parties prenantes et information sur le processus de négociation et de signature des certificats de compensation	Pool Social /ONG OIDEL
25/07/2020	Soixante-treize (73)	Préfecture de Songon	Consultation publique et information des populations	Facilitation des personnes impactées au sein des communautés d'accueil ; information sur la construction de la cité de Songon Ayewahi	Pool Social /ONG OIDEL/ Autorités administratives
23/10/2021	Environ deux (200)	Doukouré et Yao Sehi (Yopougou)	Informé les populations les parties prenantes du Projet sur les objectifs du Projet	Echanges avec les populations et recueil des préoccupations et des requêtes des	Equipe Sociale /Cellule Communication

<i>Périodes</i>	<i>Nombre de participants / Cibles</i>	<i>Lieux</i>	<i>Objets de l'engagement</i>	<i>Sujets abordés / Commentaires</i>	<i>Animations</i>
				populations et informations sur le traitement des plaintes	
18 Aout 2022	Dix-sept (17)	Songon Ayewahi	Echanger avec les populations et la chefferie sur les regles de vie communautaires	Echanges avec les populations sur la cohabitation pacifique	Equipe Sociale et Cellule Communication
15/11/2022	Cinquante et un (51)	Boribana Sattécoubé)	Informers les populations impactées	Echanges avec les populations sur le processus de libération des emprises	Equipe Sociale et Cellule Communication

Quelques images des actions de consultations passées

Images 2 : Vues des participants à la séance d'information des riverains



Source : EGIS 2016



Source : EGIS 2016

Images 3: Vues de la séance d'information et de consultation du public au foyer de jeunes d'Attécoubé



Source : EGIS 2016

Images 4: Vues de la séance d'information et de consultation du public à Yopougon



Source : EGIS 2016

Images 4 : Vues de la séance d'information et de consultation du public/YOPOUGON -ATTECOUBE--ADJAME



Source : EGIS 2018

Images 5 : Séances d'information et de sensibilisation sur les procédures d'indemnisation (Latrille et 3 Echangeurs)



Sources : Cellule de Communication du PTUA (2019)

Images 6 : Consultation publique à Songon (Y4)



Sources : Cellule de Communication du PTUA (2020)

Images 7 : Information et de sensibilisation des populations sur le Projet (4^{ème} Pont) à Doukouré et Yao Sehi (Yopougon)



Sources : Cellule de Communication du PTUA (2021)

Images 8 : Echanges sur les règles de vie communautaire (site de réinstallation d'Ayewahi) et Information/ Sensibilisation avant libération d'emprise du 4^{ème} Pont (Boribana /Attécoubé)



Sources : Cellule de Communication du PTUA (2022)

Comme illustrées sur les images ci-dessus, les actions d'engagement des Parties Prenantes ont été réalisées par le PTUA (Equipe sociale, Cellule Communication, CE-PAR), les Cabinets en charge des études et les ONG depuis le début du Projet jusqu'au 31 Décembre 2022. Ce sont :

- Des séances d'information et de sensibilisation des populations ont été tenues dans les différentes communes traversées par le Projet ;
- Des réunions publiques de présentation des résultats des études (EIES et PAR) et des échanges avec les populations pour la consolidation lesdits résultats. Ces rencontres ont eu lieu dans les différentes Mairies et dans les quartiers ;
- Des réunions de présentation générale du Projet et mobilisation des populations dans toutes les Communes traversées par le Projet pour susciter leur participation effective aux différentes étapes du Projet ;
- Des réunions d'invitation des populations aux séances de négociations et de signature des certificats de compensation et de PV de négociation ;
- Des visites guidées avec les PAP sur les sites de réinstallation (Ayewahi et Ebimpé).

5.3. Difficultés relevées lors de la mise en œuvre depuis le démarrage du projet

- Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PEPP depuis le démarrage du PEPP sont : La réticence et/ou opposition des communautés de Niangon village, d'Adjamé village, de Djibi village, des résidents de la cité Cadre de Cocody et du Comité de Suivi des Impactés du Secteur RAN (COSIS RAN) quant à leur implication effective dans la réalisation des activités du Projet ;
- L'Indisponibilité des acteurs clés de la CE-PAR a entraîné le non-respect des calendriers d'exécution des activités d'engagement des parties prenantes ;
- La non coordination des actions entre les différents acteurs du projet qui a entraîné le doute, la méfiance de certaines parties prenantes vis-à-vis du projet.

5.4. Leçons tirées

- Les leçons tirées dans la mise en œuvre du PEPP depuis le démarrage du projet se résument comme suit : Tenir compte des avis de toutes les parties prenantes quel que soit leurs statuts et leurs positions dans les communautés respectives ;
- Permettre à ce que les Agents recrutés spécialement pour le projet comme le Spécialiste en mobilisation sociale, puissent prendre le leadership dans la mise en œuvre du PEPP.

5.5. Ajustements apportés

Les ajustements dans le processus ont porté essentiellement sur la reprise en main des activités d'engagement des parties prenantes par les équipes du PTUA (Equipe Sociale et Cellule communication) en relation avec les ONG partenaires (HUMANDEV et OIDEL).

VI- STRATEGIES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DEFINIES POUR 2023

L'objectif de cette section est de décrire les activités d'engagement des Parties Prenantes qui sont envisagées pour l'année 2023.

6.1 Développement d'outils et canaux d'information des Parties Prenantes sur les projets

Les outils suivants sont développés par le PTUA, approuvés par la BAD et utilisés par l'Équipe Sociale pour divulguer les informations sur le projet, pendant les opérations. Ce sont :

- Des dépliants d'une page sur le mécanisme de gestion des griefs, qui comprend les coordonnées des personnes à contacter ;
- Des affiches reflétant la Charte éthique du projet, le code de conduite de l'ESHS ;
- Un DUP (décret d'utilité public) est remis aux impactés.
- Un document expliquant le processus d'indemnisation des PAP ainsi que les principes de réinstallation. Y compris ceux associés aux femmes. ;
- Une série d'affiches thématiques portant sur des questions environnementales et sociales spécifiques qui préoccupent les Parties Prenantes pendant la phase de pré-construction et de construction, telles que les impacts potentiels sur les ressources en eau communales, les ressources du patrimoine culturel, l'emploi local et le fonctionnement des camps de travailleurs, la sécurité des communautés pendant la construction, l'engagement continu des parties prenantes et le mécanisme de règlement des griefs.
- Un ensemble de panneaux et d'affiches sont préparés avant le début des opérations afin d'informer les gens des risques et des impacts associés à la phase opérationnelle du projet.

En plus de ce qui précède, des outils de divulgation qui reflètent les actifs susceptibles d'être affectés par la réinstallation seront préparés, en utilisant des cartes SIG zoomées pour chaque communauté affectée et des tableaux de synthèse.

6.2 Méthodes de participation des parties prenantes au projet

- **Des réunions publiques et des rencontres communautaires d'information et de consultation :**

La réunion publique et les rencontres communautaires d'information font partie des méthodes et canaux les plus utilisés en matière d'information et de consultation du public dans le cadre du PTUA.

- **Des points d'animation**

Les Points d'animation sont une méthode de consultation très efficace utilisée couramment pour la consultation autour de projets.

- **Des ateliers de travail**

L'atelier de travail est une méthode de consultation destinée essentiellement aux Institutions et autres :

- Ministère ;
- ONG ;
- Cabinet d'études ;
- Autorités municipales ;
- Entreprises chargées des travaux.

Elle consiste à réunir ces acteurs dans un lieu durant un ou deux jours afin d'expliquer de façon claire et précise les tenants et aboutissants des projets. L'atelier permet de connaître tous les acteurs intervenant dans la réalisation des projets et de permettre à chacun de présenter ses attributions et d'avoir des observations, des solutions, des autres participants, afin de travailler en parfaite harmonie sur les projets.

- **Des Entrevues**

Les entrevues permettent de pouvoir converser avec un certain groupe des parties prenantes, notamment les parties directes, durant les négociations et les rencontres d'informations.

Les entrevues permettent de partager des informations mais également de recueillir l'avis individuel de l'impacter sur des décisions qui le concerne, notamment l'option entre le relogement temporaire, le recasement et l'indemnisation. L'entrevue en face à face permet en outre la confidentialité que requièrent certaines informations et décisions.

- **Des discussions en Focus Group**

Les discussions en Focus Group consistent à réunir un groupe relativement homogène de personnes et à les inviter à discuter autour d'un thème précis. Il s'agira par exemple d'échanger avec ces personnes sur une question comme la compensation ou le choix d'activités de restauration des revenus prioritaires.

- **Des visites guidées sur les sites du PTUA**

Il sera organisé des visites guidées sur l'ensemble des sites du PTUA pour montrer l'état d'avancement des travaux et accroître l'adhésion et la participation des parties prenantes.

6.3 Actions d'engagement des Parties Prenantes

Après analyse de l'influence et des impacts que les parties prenantes pourraient avoir sur le bon déroulement du Projet, des propositions d'actions sont énumérées dans le tableau 10.

Tableau 10 : Tableau des actions d'engagement avec les Parties Prenantes

N°	OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT	PARTIE RESPONSABLE	PARTIES PRENANTES	STRATÉGIE D'ENGAGEMENT (les actions)
1	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les projets du PTUA ; • Communiquer sur les procédures d'indemnisation ; • Rassurer les parties prenantes des engagements de l'Etat à leur endroit ; • Communiquer sur les différentes avancées des projets du PTUA ; • Informer sur les procédures de négociations ; • Fournir des informations précises et opportunes aux médias qui sont actifs au niveau national et régional. • Faire connaître le mécanisme de règlement des griefs. 	CELLULE COM du PTUA	<ul style="list-style-type: none"> • Les Medias 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture média et suivi de toutes les activités de sensibilisation et des communications à l'endroit des différentes PAP • Organiser les actions de communication avec les médias (TV, radio, presse, affichage routier, internet etc.) • Diffusé sur tous les supports de communications le dépliant d'une page sur le mécanisme de gestion de règlement des griefs afin que cette information puisse être reproduite. (Bien que sous un format différent) dans la presse et les médias.
2	<p>Divulguer et discuter, par le biais d'une série d'activités d'engagement des parties prenantes, le contenu du PAR qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le résumé des biens qui seront impactés en raison de la réinstallation au niveau individuel et collectif. • La matrice d'éligibilité et de droits du projet et les principes de réinstallation, y compris ceux qui sont spécifiquement associés aux impacts potentiels sur les femmes. • Le rappel du mécanisme de gestion des plaintes du projet. • Le recueil des réactions des parties prenantes sur la performance environnementale et sociale du projet. • La prise en compte des préoccupations des autorités locales, des populations de la zone du projet et des PAP. 	POOL SOCIAL PTUA	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités locales et coutumières, les communautés riveraines • Les PAP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Série de réunions publiques avec toutes les PAP. • Résumé non technique écrit du PAR. • Le dépliant d'une page sur le mécanisme de règlement des griefs qui sera présenté verbalement. • Série d'affiches (zoomées pour refléter les communautés concernées) qui indiquent les impacts de la réinstallation.

N°	OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT	PARTIE RESPONSABLE	PARTIES PRENANTES	STRATÉGIE D'ENGAGEMENT (les actions)
3	<p>Mener une série d'activités d'engagement des parties prenantes avec les femmes et les groupes vulnérables ci-dessus. Ces échanges porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures incluses dans le PAR visant à mettre en œuvre les principes de réinstallation qui concernent spécifiquement les femmes et les groupes vulnérables. • Les biens communautaires qui seront impactés comme la perte potentielle des pompes hydrauliques. • La vérification de la gamme proposée de mesures d'assistance spécialisées sera mise à la disposition des femmes et des groupes vulnérables. • Le mécanisme de réclamation de griefs du projet. <p>La prise en compte des préoccupations des femmes et des groupes vulnérables affectés par le projet. Pendant le processus de mise en œuvre du PAR</p>	POOL SOCIAL PTUA	<ul style="list-style-type: none"> • Des femmes PAP parmi les communautés touchées. • Groupes vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Série de réunions réservées aux femmes dans chaque commune touchée. • Engagements supplémentaires pour les groupes vulnérables. • Résumé non technique écrit du PAR • Le dépliant d'une page sur le mécanisme de règlement des griefs qui sera présenté verbalement. • Série d'affiches qui indiquent les impacts de la réinstallation. • Des copies du projet de PAR en format numérique ou papier doivent être fournies sur demande.
	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur la sécurité routière autour des projets du PTUA • Organiser des focus groupes avec les enseignants et élèves (en les regroupant par niveau) • Sensibiliser les enseignants, sur les nouveaux élèves et les parents d'élèves (impactés) • Sensibiliser les activités commerciales à proximité des établissements sur le code de la route • Organiser des rencontres avec l'inspection du travail, la CNPS et les employés des différents chantiers du PTUA ; • Informer les employés sur les droits et devoirs envers l'entreprise par des rencontres d'information. • Organiser des Visites chantiers avec les autorités pour constater l'avancement des projets dans leurs différentes localités • Organiser des Entrevues face à face et rencontres de groupe avec les PAP • Informer LES PAP ET LES POPULATION RIVERAINE DU DEMARAGE DES TRAVAUX • Informer à travers les entrevues et rencontres d'information du processus d'installation des populations impactées ; à travers les autorités locales • Sensibiliser les populations d'accueil et les impactés sur l'importance du respect des valeurs de cohabitation. A travers des rencontres entre les deux entités. • Informer régulièrement les Ministères concernés, les autorités administratives et traditionnelles sur l'état d'avancement des projets et sur les performances environnementales et sociales du projet au cours de la période de référence. • Identifier les autorités traditionnelles des localités d'accueil afin de leur rappeler les dispositions prises par l'état dans le cadre des projets d'infrastructures urbaines et du déplacement des populations ; Informé les autorités locales et la population d'accueil de l'évolution de l'installation des PAP sur l'information de leurs sites. <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les doléances des communautés d'accueil ; • Identifier les différentes associations, syndic etc. qui sont impactés par les travaux sur les emprises du projet ; • Fournir des informations sur les incidents HSE, les flux de trafic routier, des exemples de la manière dont le revêtement routier amélioré aide les véhicules d'intervention d'urgence et les entreprises commerciales locales sur le mécanisme de réclamation des projets, et les activités d'inspection et d'entretien des routes prévues. 	POOL SOCIAL ENVIRONNEMENT CELLULE COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires d'établissements scolaires (privés ou publics), enseignants, élèves • Employés dans les entreprises soumissionnaires • Ministères concernés/ chefferies traditionnelles, autorités municipales et préfectorales • Chefferie traditionnelle et population d'accueil des sites de recasement des personnes affectées • Association des jeunes, des femmes, Syndic de quartier et autres traversés par les projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions d'information et de sensibilisation des parties prenantes sur le respect des mesures sécuritaires et sanitaires ; • Le recensement des établissements à proximité des sites du PTUA pour des actions de sensibilisation impliquant la DREN des différents établissements scolaires. • La conception et production de visuel et de film de sensibilisation • La rencontre d'information tous les trois mois pendant les travaux de construction. • La mise en place d'un point focal au sein des 02 communautés pour régler les différends qui pourraient ressurgir • DIB et le dépliant d'une page sur le mécanisme de règlement des griefs qui sera présenté verbalement. • La production de fiches projets. • La production des affiches thématiques qui mettent l'accent sur la santé et la sécurité des communautés et sur d'autres sujets liés

N°	OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT	PARTIE RESPONSABLE	PARTIES PRENANTES	STRATÉGIE D'ENGAGEMENT (les actions)
	<ul style="list-style-type: none"> Divulguer le contenu du rapport environnemental et social annuel présenté oralement à l'aide d'aides visuelles, en se concentrant sur les risques et les impacts les plus pertinents pour les communautés touchées. 		<ul style="list-style-type: none"> Le collectif des impactés du District Autonome d'Abidjan Partenaires techniques et financiers Autorités locales 	

6.4 Calendrier d'engagement des Parties Prenantes

Tableau 11 : Un calendrier indicatif de l'engagement des parties prenantes de l'année 2023 est illustré ci-dessous.

N°	PARTIE PRENANTES	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4		
				J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	Autorités locales à proximités des projets (maires, députés, préfet, chefferie traditionnelle)	Organiser des rencontres d'information sur l'évolution du projet et prendre en compte les suggestions et attentes	Cellule Communication/ Equipe Sociale												
2	Les institutionnels (Ministères, structures sous tutelles)	Organiser des rencontres d'information sur le projet suivi de visites chantiers couvert par les médias	Cellule communication												
3	PAP	Réunion d'information et de sensibilisation sur l'ensemble du projet	Equipe Sociale / ONG												
		Rechercher les PAP pour être indemnisées et/ou pour la signature des certificats de compensation													
		Informé et sensibiliser les PAP sur les opportunités de réinsertion socio-économique													
4	Groupes vulnérables	Actualiser la liste des groupes vulnérables, identifier par projet l'appui à la mise en œuvre	Equipe Sociale /ONG												
5	Etablissements scolaires à proximités des projets (identifier les différents établissements scolaires avec la DREN)	Organiser des focus groupes avec les enseignants et les élèves	ONG/ Cellule communication / Equipe Sociale												
		Organiser des séances de sensibilisation sur la sécurité routière avec les activités commerciales à proximité des écoles	ONG/ Cellule communication / Equipe Sociale												
		Organiser des séances d'information et de sensibilisation avec les	Cellule communication / Equipe Sociale												

VII-RESSOURCES, RÔLES ET RESPONSABILITES

Cette section du PEPP fournit une description générale des entités responsables de la mise en œuvre des activités du Plan d'Engagement des Parties Prenantes et de leurs ressources et responsabilités respectives.

7.1. Responsabilités de mise en œuvre des activités du PEPP

Ce sont principalement les Agents du PTUA, les Agents des ONG partenaires et ceux des Entreprises en charge des travaux.

Tableau 12 : Rôles et responsabilités des différentes équipes

ENTITÉS	RESPONSABILITÉS
CC-PTUA (AGEROUTE)	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le Pool social du PTUA dispose des ressources et du personnel nécessaire pour respecter les engagements décrits dans le PEPP. • S'approprier le PEPP et le mécanisme de réclamation (MGP). • Approuver, avant leur diffusion, toutes les communications externes telles que les affiches, les communiqués de presse, etc.
SOCIOLOGUE (PTUA)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les activités d'engagement des parties prenantes entreprises par l'ensemble des partenaires du Projet (ONG, entreprises, Autorités municipales, Chefferies traditionnelles etc...) • S'assurer que le Spécialiste Mobilisation Communautaire du PTUA dispose des moyens et des capacités nécessaires pour respecter les engagements décrits dans le PEEP • Approuver, avant leur diffusion, toutes les communications externes telles que les affiches, les communiqués de presse. • La résolution des griefs.
SPÉCIALISTE MOBILISATION COMMUNAUTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les activités d'engagement des parties prenantes entreprises par l'ensemble des partenaires du Projet (ONG, entreprises, Autorités municipales, Chefferies traditionnelles etc...) • Organiser, planifier et mettre en œuvre les activités d'engagement des parties prenantes conformément au PEPP, ce qui inclut la participation aux réunions, • Gérer le mécanisme de règlement des griefs en relation avec le Spécialiste des Plaintes et tenir le registre des griefs, • Faire un suivi des plaintes • Fournir un soutien supplémentaire aux femmes et aux groupes vulnérables afin qu'ils puissent participer activement aux activités d'engagement des parties prenantes, • Participer aux activités de la CE-PAR qui comprend l'organisation de réunions, le renforcement des capacités et les activités de formation. • Participer à la préparation de toutes les communications externes (affiches, communiqués de presse, etc.) ; • Elaboration du Rapport d'activité de mise en œuvre du PEPP
GESTIONNAIRE DES PLAINTES	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrer toutes les plaintes déposées par les PAP ; • Transmettre la plainte y compris une copie du coupon de recensement et une pièce d'identité valable de la PAP aux bureaux d'études ayant réalisé les PAR pour vérification ; • Organiser des missions conjointes de vérification avec les bureaux d'études et les ONG ; • Recevoir et analyser le résultat de la vérification faite par les bureaux d'études et les ONG ; • Informer la PAP de l'issue de sa plainte par courrier ; • Archiver physiquement et numériquement les plaintes clôturées.
CELLULE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION PTUA	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagne les activités du PAR à l'endroit des parties prenantes • Initie certaines activités à l'endroit des ministères et autres en accord avec les acteurs institutionnels. • Participe aux activités de sensibilisation • Procède à la couverture média des activités à l'endroit des parties prenantes • Procède à l'archivage vidéo et photo des activités à l'endroit des parties prenantes
UNITÉ QUALITÉ, SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT DU PTUA (HSE)	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des visites périodiques sur les chantiers afin d'identifier, le cas échéant, les mesures supplémentaires d'engagement des parties prenantes nécessaires.
CS-PAR	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des orientations ; • Supervision de la mise en œuvre du PAR ; • Approbation du budget ; • Autorisation des dépenses relatives au Plan d'actions de Réinstallation ; • Négociation, puis la signature par son Président, des contrats immobiliers en vue du relogement temporaire des propriétaires de bâtis ; • Proposition à la nomination au poste de chef de projet adjoint au sein de la cellule d'exécution.
CE-PAR	<ul style="list-style-type: none"> • instruire les données socio-économiques et démo-foncieres relatives au recensement des personnes affectées par le projet ainsi qu'à l'inventaire des biens impactés, notamment, fonciers ou immobiliers et les commerces ou activités commerciales ; • De conduire des opérations de négociations avec les populations ; • De signer les certificats de compensation, d'indemnisation, de déplacement et de réinstallation en vue de la libération des emprises du PTUA ;

	<ul style="list-style-type: none"> • D'assurer la maîtrise d'œuvre des études et des travaux d'aménagement des sites de réinstallation ; • D'assurer la supervision de l'ensemble des opérations de déplacement et de réinstallation des populations ; • D'assister le Comité de Suivi et toutes les commissions qui seront créées dans le cadre du PAR pour les questions s'y rapportant.
ENVIRONNEMENTALISTES DES MDC	Surveiller les activités des entreprises afin de s'assurer qu'elles remplissent les responsabilités définies dans le PEPP.
DIRECTEURS DES TRAVAUX ENTREPRISES	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien général à l'Equipe social et environnemental du PTUA pour qu'il puisse respecter les engagements décrits dans le PEPP. • S'assurer que le responsable E&S des entreprises dispose des ressources et du personnel nécessaire pour respecter les engagements décrits dans le PEPP. • Participer à la résolution des griefs.
POOL SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DES ENTREPRISES	<ul style="list-style-type: none"> • Agir comme un canal d'information local entre le Pool Social du PTUA, la CE-PAR et les communautés affectées pour les questions relatives au PAR • Aider à faire connaître le mécanisme de règlement des griefs et faciliter la résolution des griefs. • Sensibiliser le public à la sécurité routière par des campagnes d'information; • Sensibilisation aux risques de contamination par les IST, le SIDA par des activités de mobilisation des parties prenantes, notamment des campagnes d'information du public.
ONG PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Les ONG auront une série de responsabilités en ce qui concerne les activités d'engagement des parties prenantes décrites dans leurs TDR.

7.2. Le rôle potentiel des Autorités pendant le projet

Les Autorités seront invitées à apporter leur soutien au projet de diverses manières. Il s'agira pour ces Autorités de :

- Fournir des informations aux populations riveraines, sur les dangers d'accéder aux zones de travaux sans autorisation.
- Apporter un appui au projet lors de la divulgation du Cadre d'Acquisition et de Réinstallation des Terres (CPR) afin de faciliter les échanges sur les aspects clés du CPR. Il s'agit notamment de la participation des populations impactées à la mise en œuvre des PAR.
- Sensibiliser les communautés sur l'utilisation des zones d'emprunt réhabilitées par le projet.
- Accompagner à la mise en œuvre d'une campagne de sécurité routière visant à sensibiliser les populations sur les risques liés au non-respect des panneaux de signalisation pendant les opérations.
- Faciliter les enquêtes sur les accidents majeurs qui surviennent au cours des opérations.
- Faciliter la mise en œuvre des activités de restauration et de revégétalisations des sites.

7.3. Activités de renforcement des capacités

La section ci-dessus a décrit le rôle potentiel des autorités dans le projet. Il sera essentiel que ces acteurs disposent de capacités internes suffisantes pour réaliser les missions qui leur sont assignées. L'objectif de la présente section est de décrire les activités de renforcement des capacités de ces Autorités.

Les thématiques relatives au renforcement des capacités des Autorités reflètera leurs besoins spécifiques en la matière. Quelques thématiques sont décrites dans le tableau 13.

Tableau 13 : Exemples de thématiques de renforcement des capacités des Autorités partenaires du projet

Exemple de thématiques	Exemples de modules des thématiques de renforcement des capacités des Autorités
Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> • Une introduction générale aux mesures de sécurité routière, des faits essentiels sur les blessures et les décès, et des détails sur l'expérience récente de projets menés ailleurs dans le pays en rapport avec la santé et la sécurité des communautés. • L'augmentation des risques pour la santé et la sécurité de la communauté découlant du fait que les conducteurs utilisent la surface améliorée de la route pour conduire plus vite, combinée à l'augmentation prévue de la fréquence d'utilisation des véhicules sur la route, en particulier des minibus et des poids lourds. • La gamme de ralentisseurs et autres équipements limitant la vitesse qui pourraient être utilisés par le projet, y compris les avantages et inconvénients comparatifs de chaque type. • La gamme de barrières de sécurité qui pourraient être utilisées à proximité des zones sensibles telles que les écoles, les lieux de culte et autres types de bâtiments, et l'endroit où elles devraient être installées.
Réinstallation	<ul style="list-style-type: none"> • Les principes de réinstallation, y compris ceux liés au sexe. • La matrice d'éligibilité et de droits du projet. • Rôles et responsabilités proposés pendant la préparation et la mise en œuvre des PAR, qui comprend la participation de la CE-PAR et du CS-PAR. • L'engagement du projet à fournir des types spécifiques de soutien aux personnes vulnérables qui peuvent être touchées par le projet. • La nécessité pour les PAR d'inclure les détails des mesures de rétablissement des moyens de subsistance communautaires qui devraient être conçues de manière participative. • Activités de suivi et d'évaluation de la réinstallation. • Gestion des griefs liés à la réinstallation.
Surveiller les impacts E&S découlant du projet de manière participative, conformément au PGES et au PAR	<ul style="list-style-type: none"> • Un résumé du PGES et du PAR du projet. • Des activités de formation qui couvrent des domaines spécifiques où un suivi participatif est nécessaire, ventilées par étape du projet, mais se concentrant principalement sur les activités de suivi nécessaire pendant la construction. <p>Cela peut inclure le suivi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les ressources en eau des communautés ; • Les impacts des déviations temporaires de la route et le risque pour la santé et la sécurité des populations riveraines ; • Impacts sociaux et sur la santé des riverains.

VIII- MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Le document du MGP a été actualisé concomitamment au PEPP et toutes les informations relatives aux plaintes y sont traitées.

IX- DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

9.1. Cadre organisationnel d'exécution du PEPP

L'exécution du PEPP est placée sous la responsabilité du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier promoteur du Projet qui a délégué l'AGEROUTE (CC-PTUA) pour la gestion du projet. La CC-PTUA est chargée de mener l'organisation des actions de consultation, de gestion des plaintes avec les cabinets choisis pour les études et l'assistance dans le cadre du PAR.

9.2. Suivi et rapportage

L'objectif de cette section du PEPP est de décrire la manière dont le programme d'engagement des Parties prenantes sera mis en œuvre pour qu'il soit efficace, contrôlé et vérifié de manière continue.

Les indicateurs qui seront utilisés pour suivre la mise en œuvre du PEPP seront les suivants :

- Le pourcentage de documents de projet qui ont été divulgués de manière adéquate aux parties prenantes conformément au PGES et au PEPP.
- Le nombre d'activités d'engagements des parties prenantes réalisées, ventilées par groupe de parties prenantes et par communauté concernée, par rapport à ce qui était prévu.
- Le nombre d'engagements tenus entre les responsables du projet et les populations environnantes des sites des travaux (carrières en exploitation, zones d'emprunt, camps de travailleurs et aires de stockage des déchets).
- Le nombre de séances publiques (séances de sensibilisation, campagnes, etc.) visant à maintenir la sécurité de la communauté et à réduire la propagation des maladies transmissibles.
- Le nombre d'activités réalisées qui visent à soutenir l'information, la consultation et la participation des femmes.
- Le nombre d'activités réalisées qui sont conçues pour soutenir l'information, la consultation et la participation des groupes vulnérables.
- Le nombre d'annonces faites dans les médias.
- Le nombre de griefs communautaires soulevés, ventilé par sexe et par communauté touchée.
- Le nombre de griefs communautaires soulevés qui ont été résolus dans le délai imparti.
- Le nombre de doléances communautaires qui peuvent être classées comme s'étant produites une seconde fois, afin de déterminer si le projet tire les leçons des expériences passées et améliore les performances environnementales et sociales du projet au fil du temps.

Pendant les activités des projets, les indicateurs de suivi ci-dessus seront recueillis de manière centralisée par le PTUA.

Les activités d'engagement des Parties prenantes seront décrites dans les rapports mensuels de Suivi Social. Ces rapports mettront l'accent sur les "leçons apprises et les bonnes pratiques" qui seront ensuite diffusées, documentées et archivées.

9.3. Actualisation du présent PEPP

Le présent PEPP pourra être actualisé si cela se justifie compte tenu de changements législatifs, de modification dans l'organisation du Projet, ou en fonction des leçons tirées de la pratique. Le PEPP actualisé sera republié sur le site du Projet en lieu et place de la présente version initiale.

X- BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEPP

Le budget pour la mise en œuvre du PEPP de l'année 2023 est estimé à Soixante-Six million cinq Deux Cent Cinquante mille (66 250 000) FCFA. Le tableau 14 ci-dessous présente les différentes rubriques dudit budget.

Tableau 14 : Budget indicatif du PEPP 2023

N°	PARTIE PRENANTES	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	COUT TOTAL
1	-	Actualiser le PEPP	Cellule Communication/ Equipe Sociale	0	0	0
2	Autorités locales à proximités des projets (maires, députés, préfet, chefferie traditionnelle)	Organiser des rencontres d'information sur l'évolution du projet et prendre en compte les suggestions et attentes	Cellule Communication/ Equipe Sociale	3	3 500 000	10 500 000
3	Les institutionnels (Ministères, structures sous tutelles)	Organiser des rencontres d'information sur le projet suivi de visites chantiers couvert par les médias	Cellule communication	2	2 500 000	5 000 000
4	PAP	Réunion d'information et de sensibilisation sur l'ensemble du projet	Equipe Sociale / ONG	10	250 000	2 500 000
		Rechercher les PAP pour être indemnisés et/ou pour la signature des certificats de compensation	Cellule communication / Equipe Sociale	En continue		2 500 000
		Informé et sensibiliser les PAP sur les opportunités de réinsertion socio-économique	Equipe Sociale / ONG	En continue		2 500 000
5	Groupes vulnérables	Actualiser la liste des groupes vulnérables, identifier par projet l'appui à la mise en œuvre	Equipe Sociale / ONG	3	500 000	1 500 000
6	Etablissements scolaires à proximités des projets (identifier les différents établissements scolaires avec la DREN)	Organiser des focus groupes avec les enseignants et les élèves	ONG/ Cellule communication / Equipe Sociale	20	150 000	3 000 000
		Organiser des séances de sensibilisation sur la sécurité routière avec les activités commerciales à proximité des écoles	ONG/ Cellule communication / Equipe Sociale	15	750 000	11 250 000
		Organiser des séances d'information et de sensibilisation avec les enseignants et les parents d'élèves sur les travaux	Cellule communication / Equipe Sociale	15	250 000	3 000 000
7	Employés dans les entreprises soumissionnaires et des MDC	Organiser des rencontres avec la CNPS et l'inspection du travail avec les employés des différents chantiers du PTUA	CNPS/Inspection du travail/Equipe Sociale	0	0	0
		Informé les employés sur les droits et devoirs des entreprises et des employés	Inspection du travail/Equipe Sociale	0	0	0
8	Populations riveraines des sites de réinstallation	Organiser des rencontres avec les populations et les impactés réinstallés à Ayewahi	Cellule communication / Equipe Sociale	3	250 000	750 000
		Mettre en place un point focal au sein des 02 communautés pour régler les différends qui pourraient se présenter	Cellule communication / Equipe Sociale	0	0	0
9	Collectif des impactés du DAA	Organiser des visites sur les différents projets et des rencontres d'informations de l'évolution des paiements des impactés	Cellule communication / Equipe Sociale	3	250 000	750 000
		Associer le collectif aux activités à l'endroit des PAP	Equipe Sociale	0	0	0

		Organiser des visites sur les différents des projets des PAP	Cellule communication / Equipe Sociale	0	0	0
10	Partenaires techniques et financiers	Informé de l'évolution des travaux / Organiser des visites sur les différents sites	Cellule communication	3	2 000 000	6 000 000
11	PAP riveraines des zones des travaux	Former à la sécurité routière et des dispositions à prendre pour préserver des ouvrages qui seront mis à la disposition des usagers	Cellule communication / Equipe Sociale	20	850 000	17 000 000
BUDGET ANNUEL PEPP						66 250 000

CONCLUSION

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) constitue, l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre de tout projet. Le présent document est élaboré dans la cadre de la mise en Œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) avec le soutien de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Il a été élaboré suivant une approche participative. Il s'agit d'un document pratique et dynamique qui va être mis en œuvre en tenant compte des besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet.

REFERENCES

- **L'article 18 de la Constitution Ivoirienne de novembre 2016**, telle que modifiée par la loi constitutionnelle du 19 mars 2020, stipule que "les citoyens ont le droit à l'information et à l'accès aux documents publics, dans les conditions prévues par la loi".
- **Le Décret n°. 96-894 du 8 novembre 1996** fixant les règles et procédures applicables aux études d'impact sur l'environnement des projets d'aménagement.
- **La Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014** d'orientation pour le développement durable : Cette loi définit les objectifs fondamentaux des acteurs du développement durable ainsi que les principes du développement durable.
- **La Directives** de la Société financière internationale en matière d'environnement, de santé et de sécurité (2007).
- Les Normes de performance de la Société financière internationale sur la durabilité environnementale et sociale (2012).
- Engagement des parties prenantes de la Société financière internationale : A Good Practice Handbook for Companies Doing Business in Emerging Markets (2007).

ANNEXES

ANNEXE 1 – MODELE DE COMPTE-RENDU DE REUNION

Date :

Lieu :

Participants Projet :

-
-
-

Autres participants (nom, prénom, fonction)

Nombre total

-
-
-

Objectif réunion et ordre du jour :

-
-
-

Points et questions évoqués par le Projet :

-
-
-

Points et questions soulevés par les participants :

-
-
-
-

Actions à prévoir suite à la réunion :

-
-
-
-

Etablie par :.....Date

Signature.....

ANNEXE 2 – MODELE DE FICHE DE PLAINTE

FICHE DE GESTION DES PLAINTES PTUA-PAR

Date : _____

Commune deQuartier

Dossier /CNI N°

PLAIGNANT

Nom et prénom du (de la) plaignant(e) : _____

Adresse : _____

Commune/Quartier : _____

Bien impacté : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTE :

.....
.....

A, le.....

Signature du (de la) plaignant(e)

TRAITEMENT DE LA PLAINTE PAR LE BUREAU DE GESTION DES PLAINTES/CE-PAR

.....
.....
.....

A, le.....

(Signature du Bureau de Gestion des Plaintes)

AVIS DU (DE LA) PLAIGNANT(E) :

.....
.....
.....

A, le.....

Signature du (de la) plaignant(e)

RESOLUTION FINALE

.....
.....
.....

A, le.....

(Signature du Bureau de Gestion des Plaintes/ Pdt CE-PAR/CS-PAR)
plaingnant(e))

(Signature
plaingnant(e))

ANNEXE 3 – PROTOCOLE D’ACCORD

	BUREAU DE LA GESTION DES PLAINTES	PTUA-PAR	A
		Date d’accord :	Page : 1/56
	PROTOCOLE D’ACCORD		

ACCORD SUR LA GESTION DES PLAINTES

Je soussigné.....

Identifiant N°

CNI N°

Habitant la Commune dequartier atteste sur l’honneur qu’après avoir porté plainte, je pars satisfait de la réponse et de la solution apportée par le Bureau de Gestion des Plaintes. En foi de quoi, je certifie par ce document mon accord, mon adhésion au processus mis en place pour la résolution de mes préoccupations. En conséquence, je retire de façon formelle et officielle ma plainte.

Signature du plaignant

Nom et prénoms du plaignant